

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
7 mai 2013
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-septième session
Point 33 de l'ordre du jour
Prévention des conflits armés

Conseil de sécurité
Soixante-huitième année

**Lettres identiques datées du 6 mai 2013, adressées
au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée
générale et au Président du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent de la République
islamique d'Iran auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur les frappes aériennes israéliennes dont la Syrie a été la cible les 3 et 5 mai 2013.

La République islamique d'Iran est profondément préoccupée par ces attaques provocatrices et injustifiées, qu'elle condamne fermement. Nous pensons que la communauté internationale, en particulier l'Organisation des Nations Unies et ses organes compétents en la matière, devrait réagir à ces actes criminels et irresponsables, pour les raisons suivantes :

- Ces agressions caractérisées constituent de graves violations du droit international, en particulier des normes et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, notamment à l'alinéa 4) de son Article 2, qui interdit l'emploi de la force contre tout État Membre;
- Rien ne peut justifier l'usage de la force contre un État souverain, et l'agresseur doit répondre des conséquences d'un acte condamnable et illégitime qui compromet la paix et la sécurité régionales et internationales;
- Il va sans dire que ces attaques contribuent à une dangereuse montée des tensions dans la région et ont de graves effets déstabilisateurs.

Je vous invite instamment à régler cette question cruciale pour l'ONU, compte tenu du rôle que vous confère la Charte, afin de maintenir la paix et la sécurité régionales et internationales et de prévenir de nouvelles agressions.



Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 33 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Mohammad **Khzaee**
